



Paris, le 21 mai 2014

## GT protocolaire Logistique et Fermeture des Garages automobiles

La deuxième réunion du GT protocolaire sur la logistique, qui s'est tenue le 19/05, portait sur la fermeture des garages.

### I – Note de Cadrage.

Lors de la réunion précédente, FO avait demandé la rédaction d'une note qui servirait de cadre général pour les services et les agents concernés par la fermeture des garages automobiles. Les OS ont demandé des modifications à la note proposée par l'administration, qui prévoit :

- la date de fermeture de chaque garage d'ici janvier 2017. Ce point sera abordé à la prochaine réunion.
- Chaque agent déterminera avec son chef de service et en relation avec l'administration centrale les nouvelles fonctions qu'il pourrait exercer, et la famille professionnelle qu'il pourrait intégrer. Aucune mobilité géographique ne sera imposée.
- Suite à ces discussions l'administration centrale fera une proposition à chaque agent.
- Chaque décision sera examinée en CICAVE-O ou en CAP compétente.
- L'affectation sur les nouvelles fonctions sera prononcée. En cas de désaccord de l'agent la CICAVE-O ou CAP compétente sera à nouveau saisie.
- Comme le prévoit la réglementation, les ouvriers d'Etat concernés pourront changer de famille sans essai professionnel. La note prévoit que les pôles de compétence concernés devront mettre en œuvre des formations adaptées pour leur permettre d'accéder aux groupes supérieurs. Si le déroulement de carrière dans la nouvelle famille était moins important que dans la famille mécanicien, l'ouvrier pourra rester dans cette dernière bien qu'exerçant de nouvelles fonctions.

FO a demandé pour les ouvriers qui vont changer de famille et qui auraient par la suite des difficultés pour accéder aux groupes supérieurs (échec à un essai d'avancement) que l'avancement au choix ou par stage soit utilisé par les CAO. Cette mesure doit également s'appliquer pour les ouvriers qui ont changé de famille depuis le début de l'annonce de la fermeture des garages. Nous avons également demandé un engagement de l'administration sur la pérennité d'un pôle de compétence dans la famille mécanicien.

- Les agents âgés de 57 ans à la date de fermeture de leur garage se verront proposer des fonctions liées à la gestion des véhicules. Ils pourront se voir également proposer le rattachement à un pôle régional (qui fermerait à leur retraite) qui pourra entraîner une mobilité géographique.

FO a demandé qu'on prenne pour tous les agents concernés comme référence la date du 01/01/2017 et non celle de la fermeture de leur garage.



La CGT a proposé le maintien d'un certain nombre de garages régionaux. FO y est favorable mais pour que cette mesure soit équitable a demandé d'établir des critères pour définir ce que doit être un garage régional (âge des agents, nombre de véhicules à entretenir, nbre de personnels,.....) et que ces critères permettent de définir les lieux géographiques.

## **II – Liste des agents concernés**

La liste des agents concernés par cette mesure comprendrait :

- Un TSEEAC
- 2 Administratifs
- 4 Ouvriers des Parcs et Ateliers
- 3 Contractuels
- 27 Ouvriers d'Etat.

La prochaine réunion du GT aura lieu le 12 juin, et la note de cadrage devrait être présentée au prochain comité de suivi du protocole du 24 juin.

**Les personnels touchés par la fermeture des garages peuvent contacter Pierre GAUBERT au 06 82 97 39 63, qui leur fournira des informations complémentaires et les aidera dans les diverses démarches qu'ils devront entreprendre.**

Vos correspondants SNPACM-FO : Pierre GAUBERT (BN 06 82 97 39 63) ; Estevan LANCHAS (CRNA Nord) ; Johan BLANCHARD (SNIA) ; Jean TESOR (DSAC Sud) ; Jean Marc ROUX (SNA SSE)

